



# ALCOR DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

Pollution Amiante Plomb Carrez Energétique Gaz Electricité...

19, rue Saint Alexandre - 71100 CHALON SUR SAONE  
6, rue Robert Delaunay - 21000 DIJON

Tél. 03 85 480 217 / 03 80 410 410 • Fax 03 85 480 274  
www.alcor-contrôles.fr / contact@alcor-contrôles.fr



## Mémento des principaux diagnostics immobiliers

VOTRE BIEN	DIAGNOSTIC	OBJECTIFS	BIENS CONCERNÉS	CONDITIONS D'APPLICATIONS	VALIDITÉ
<input type="checkbox"/>	<b>CREP</b> Diagnostic plomb	Détecter la présence de plomb dans les peintures : lutte contre le saturnisme et les situations d'insalubrité	Immeuble à usage d'habitation construit avant le 01/01/1949 (PP/PC*)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transaction : au moment du compromis</li> <li>• Locatif : à tout nouveau bail</li> </ul>	Si résultat positif : Vente : 1 an Locatif : 6 ans
<input type="checkbox"/>	<b>REPÉRAGE AMIANTE</b>	Repérer les produits et matériaux contenant de l'amiante, mentionner leur état et émettre des préconisations	Immeuble dont le permis de construire a été délivré avant le 01/07/1997 (PP/PC*)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transaction : au moment du compromis</li> </ul>	Si présence d'amiante, vérification en fonction de la nature des matériaux
<input type="checkbox"/>	<b>MESURAGE LOI CARREZ</b>	Donner la superficie de la surface habitable ou utile	Tous les lots ou fractions de lots (biens en copropriété)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transaction : à la signature du compromis</li> </ul>	Durée illimitée en l'absence de modification intérieure
<input type="checkbox"/>	<b>SUPERFICIE LOI BOUTIN</b>	Donner la superficie de la surface habitable	Tout bien vide en location	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Locatif : à tout nouveau bail</li> </ul>	Durée illimitée en l'absence de modification intérieure
<input type="checkbox"/>	<b>DPE</b> Diagnostic de Performance Energétique	Classement en fonction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre et recommandations	Les secteurs résidentiel et tertiaire à chauffage individuel ou collectif	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transaction : à annexer au compromis</li> <li>• Gestion : à annexer au bail</li> </ul>	10 ans
<input type="checkbox"/>	<b>ERNT</b> Etat des Risques Naturels et Technologiques	Situation du bien immobilier, bâti ou non, au regard des risques naturels et technologiques	Tous les types de biens (terrains compris), pour les communes concernées par un plan à risques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transaction : à annexer au compromis</li> <li>• Gestion : à annexer au bail</li> </ul>	6 mois
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<b>ÉLECTRICITÉ</b> <b>GAZ</b>	Faire état de l'installation en vue d'évaluer les risques pouvant apporter atteinte à la sécurité des personnes	Logement comportant une installation électrique et/ou gaz datant de plus de 15 ans (PP*)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transaction : à annexer au compromis</li> </ul>	Electricité : 3 ans Gaz : 3 ans
<input type="checkbox"/>	<b>ANC</b> Assainissement Non Collectif  Exclusivement réalisé par le SPANC	Pour un vendeur, pouvoir justifier de l'état de son installation en assainissement non collectif	Toute habitation en assainissement non collectif	Le vendeur doit annexer à la promesse de vente, ou à défaut à l'acte authentique, le document établi par le SPANC à l'issue de leur contrôle.	3 ans